



L'an deux mille vingt et un, le vingt juillet
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine,
Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de la convocation : 16 juillet 2021

Présents : **Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN, Régis MOREL, Françoise ROMANET,**

Absents : **Victoire BEAUJOU, Pierre HOEZELLE, Leigh FAULKNER, Mathilde HOUZE, Maxime LE HUNG, Noémie SERRU,**

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Régis MOREL
M Pierre HOEZELLE donne pouvoir à Francis HOEZELLE,
Mme Noémie SERRU donne pouvoir à Mme Catherine MOULIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/ 51 : régie de la Binhata (gîtes –camping) Nomination d'un mandataire suppléant et d'agent de caisse

Mme la Maire rappelle que par délibération du 16/06/ 2020 le Conseil Municipal a nommé, à la régie des gîtes.

- Mme Françoise Romanet, régisseur titulaire
- Mme Marczi niak et Mme Victoire Beaujou mandataires suppléantes.

Suite à l'embauche d'une troisième personne aux services de la Binhata et en vue de la pérennisation de son poste il est proposé de désigner l'intéressée : Mme Adélaïde Vanoverbeke en qualité de mandataire suppléante à la place de Mme Marczi niak, démissionnaire.

Il est également proposé de nommer en qualité d'agent de caisse, et ce, pour la période estivale M Ruben Lulek actuellement en CDD pour accroissement saisonnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- propose Mme Adélaïde Vanoverbeke en qualité de mandataire suppléante, et M Ruben Lulek en qualité d'agent de caisse sur la régie de la Binhata (gîtes, camping) ; les nominations ne pouvant avoir lieu qu'après avis conforme du Trésorier.

À Faux la Montagne, le 26 juillet 2021,

La Maire,

C. MOULIN,

